

Programme

sous la présidence de Madame Christiane Féral-Schuhl
Présidente du Conseil National du Barreau, Mairaine de la promotion 2019-2020

Avec les illustrations de ZZIIGG, dessinateur judiciaire

La communication et la Justice sont indéniablement liées : en effet, que serait l'œuvre de Justice sans des interactions fortes entre les différents acteurs du procès - que ce procès soit civil, pénal ou administratif - afin de transmettre des informations ? Bien que le sujet soit profondément renouvelé par le développement des « nouvelles » technologies, la circulation des informations a toujours été un enjeu majeur du procès, que ce soit la communication au sein même du procès, entre ses acteurs, ou que ce soit la communication sur la Justice, destinée au public « hors les murs ». En ce début d'année 2020, alors que chacun doit mettre en œuvre les dernières réformes processuelles, il était sans doute temps de s'interroger sur la façon dont circulent les informations au sein et au sujet de la Justice.

8h00 Accueil, café

8h45 Ouverture

Jean-Jacques Boutaud, Vice-Président de l'Université de Bourgogne
Alexis Mages, Doyen de l'UFR Droit, Sciences politique et économique

9h00 Allocution d'ouverture

Christiane Féral-Schuhl, Présidente du CNB

I/ La communication au sein de la Justice

9h30 – La communication dans le nouveau procès civil

Les points essentiels de la réforme, Nicolas Gerbay, Maître de conférences à l'Université de Bourgogne

La communication dans le contentieux du droit de la famille, Géraldine Maugain, Maître de conférences à l'Université de Bourgogne

Point de vue de l'avocat, Charlotte Robbe, Avocat au Barreau de Paris

Point de vue du chef de juridiction, Bruno Laplane, Président du Tribunal Judiciaire de Dijon

10h45 – Pause

11h – La communication dans le nouveau procès pénal

Les points essentiels de la réforme, Jean-Marie Beney, Procureur Général près la Cour d'appel de Montpellier, Professeur associé à l'Université de Bourgogne

Point de vue du Ministère Public, Éric Mathais Procureur de la République de Dijon

Point de vue de l'avocat, Samuel Estève, Avocat au Barreau de Dijon

Point de vue du SPIP, Joël Jallet, Directeur du SPIP 21

12h30 – Film réalisé par les étudiants du Master 2 Processuel

12h40 – Cocktail déjeunatoire sur place

II/ La communication sur la Justice

14h – Communication et médias

Réseaux sociaux, devoir de réserve et déontologie, Stéphanie Grayot-Dirx, Professeure à l'Université de Bourgogne, Co-Directrice du Master Processuel

Point de vue du Ministère Public, Eric Jallet, Procureur de la République de Mâcon

Point de vue du Bâtonnier, Stéphane Creusvaux, Bâtonnier de l'Ordre des avocats de

Dijon

Point de vue des forces de l'ordre, Jean-Robert Bauquis, Général de gendarmerie

Point de vue du portraitiste d'audience, ZZIIGG, dessinateur judiciaire

15h30 – Communication et clientèle

Le marketing, Pierre Berlioz, Professeur à l'Université Paris Descartes, directeur de l'EFB

La notation des avocats, Cécile Caseau-Roche, Maître de conférences à l'Université de Bourgogne, Co-Directrice du Master Processuel

Point de vue de l'huissier de justice, Thomas Soulard, Huissier de justice

Point de vue de l'agence de marketing et de communication, Marc Mélé, Agence Moutarde

16h30 – Regards du spécialiste des sciences de la communication

Jean-Jacques Boutaud, Professeur émérite, Université de Bourgogne

16h45 – Conclusion

Georges Bolard, Professeur émérite, Université de Bourgogne

Vendredi 14 février 2020

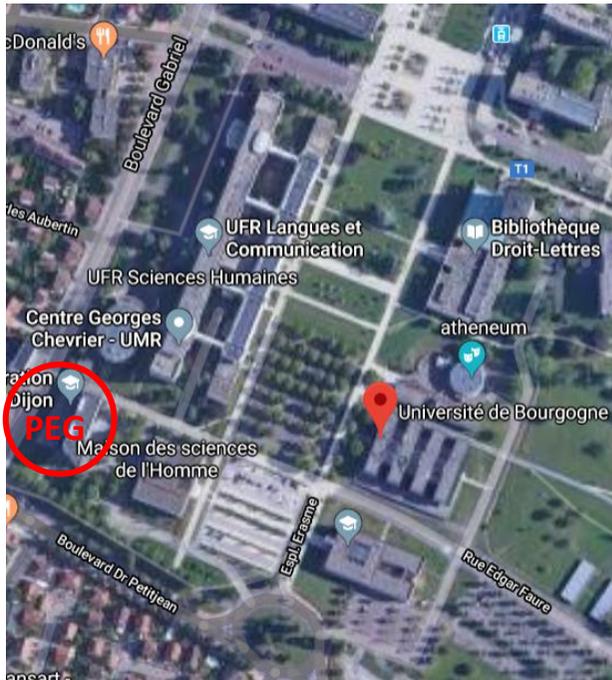
De 8h30 à 17h

Amphithéâtre Pôle Economie Gestion (PEG)

UFR Droit et Sciences économiques et sociales

4 Boulevard Gabriel

21 000 DIJON



Modalités :

100€ / personne pour les professionnels

50€ / personne pour les jeunes avocats (-3 ans)

Cocktail déjeunatoire offert (Restaurant Aloha Poké bar, 31 Rue Auguste Comte)

Inscriptions via le mail de l'association

Organisateur :

Association Processualis

Faculté de Droit et de Sciences Economique et Politique de Dijon

4 Boulevard Gabriel 21000 Dijon

processualis@gmail.com



« Le Point Com ! »

- 15ème Colloque -
Organisé par le Master II Droit Processuel
Justice et communication
Sous la présidence de **Madame Féral-Schuhl**
Présidente du Conseil National des Barreaux
Avocate spécialiste des nouvelles technologies,
et de la propriété intellectuelle

En partenariat avec :



- Validation de 8h de formation pour les avocats
- Pour toutes informations : processualis@gmail.com

Vendredi 14 février 2020
De 8h30 à 17h

Amphithéâtre PEG (Pôle Economie Gestion)

UFR Droit et Sciences économiques et sociales
4 Boulevard Gabriel
21 000 DIJON